

**MAIRIE DE COBONNE**

26400 COBONNE

Tél : 04.75.25.24.77

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
04.03.2024**

*Présents :* Julien BODENNEC, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Thomas ROLLAND Philippe RIBIERE

*Absents excusés :* Anni VALKONEN donne procuration à Nathalie PADEE, Franck GENCEL

*Secrétaire de séance :* Thierry RAILLON

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 Février est approuvé à l'unanimité**

**1- Approbation compte administratif 2023 M14**

Le Maire présente le résultat du compte administratif et le soumet au vote sans avoir de question du Conseil Municipal.

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>54 967,63 €</b>
	Réalisé :	<b>41 012,83 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>8 109,66 €</b>
Recettes	Prévu :	<b>54 967,63 €</b>
	Réalisé :	<b>30 987,02 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>155 089,44 €</b>
	Réalisé :	<b>142 866,68 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévu :	<b>155 089,44 €</b>
	Réalisé :	<b>175 808,09 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>- 10 025,81 €</b>
Fonctionnement :	<b>32 941,41 €</b>
Résultat global :	<b>22 915,60 €</b>

Le Maire quitte la salle pour ce vote.

**Vote : Validation à l'unanimité**

**2- Affectation du résultat d'exploitation M14 de l'exercice 2023**

Le Maire présente le résultat d'exploitation et le soumet au vote sans avoir de question du Conseil Municipal.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif M 14, « Budget Général » présente un excédent d'exploitation de 32 941,41 €.

**- Décide d'affecter :**

- **13 232,79 €** en investissement
- **19 708.62 €** en excédent de fonctionnement reporté

**Vote : Pour à l'unanimité**

**3- Approbation comptes administratifs 2023 M49 :**

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>54 726,35 €</b>
	Réalisé :	<b>29 588,93 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévu :	<b>54 726,35 €</b>
	Réalisé :	<b>88 264,16 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>66 655,63 €</b>
	Réalisé :	<b>55 023,45 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévu :	<b>66 655,63 €</b>
	Réalisé :	<b>67 712,36 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>58 675,23 €</b>
Fonctionnement :	<b>12 688,91 €</b>
Résultat global :	<b>71 364,14 €</b>

La question de cet excédent est soulevée par un Conseiller. Le Maire répond qu'il s'agit d'un effet retard des subventions perçues en 2023 après la réception des travaux du Chantier des Bourbous ayant par ailleurs nécessité la souscription d'un emprunt en 2022 pour régler les factures notamment du LOT n°1 validé par une décision de la Commission Eau & Assainissement pour équilibrer le Budget 2023 et tenir compte des amortissements liés à ces investissements.

Le Maire quitte la salle pour le vote.

**Vote : Pour = 8, abstention = 1**

#### **4- Affectation du résultat d'exploitation M49 de l'exercice 2023**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif M 49 "Eau-Assainissement" présente un excédent d'exploitation de **71 364,14 €**.

Rappelant que le budget eau est transféré au SMPAS au 1 janvier 2024 (délibération n°20230306-02 du 6 mars 2023)

Rappelant qu'il a été délibéré que 40 000€ de cet excédent sera transmis au SMPAS (délibération n° 20240205-01 du 05 février 2024)

**- Décide, d'affecter :**

Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit **31 364,14 €** au budget principal 2024, le budget eau, assainissement étant clôturé.

**Vote : Pour = 9 , abstention = 1**

#### **5- Approbation du compte de Gestion M14 et M49 de 2023**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs M14 – M49 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion M14 – M49 2023 dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs M14 – M49 de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 9 voix Pour et une abstention les comptes de gestion 2023 des comptabilités M14 – M49.**

#### **6- Approbation des subventions aux associations 2024**

A noter le désistement de l'association La pépi qui souhaite faire bénéficier la subvention accordée à Lysandra. Ce qui porte le montant alloué à 100 € à celle-ci et n'affecte pas le budget global dédié aux associations

En prévision du vote du budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose les subventions suivantes aux associations. Le Conseil Municipal vote les subventions 2024 suivantes :

	<b>Accordé en 2024</b>
Amis du Vieux Cobonne	120 €
ACCA de Cobonne	120 €
ADMR	250 €
Restau du cœur	50 €
Lysandra	100 €
Art et culture de la Gervanne	50 €
UPVD	50 €
RASED	27 €
Désert Numérique	100 €
<b>Total</b>	<b>867 €</b>

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **7- Approbation du budget primitif M57 de 2024**

Présentation et Vote du budget primitif des sections fonctionnement et Investissement pour l'année 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M le Maire, et après avoir consulté le détail du Budget présenté, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

##### **Investissement**

**Dépenses : 80 729,43 €**

**Recettes : 80 729,43 €**

##### **Fonctionnement**

**Dépenses : 201 847,65 €**

**Recettes : 201 847,65 €**

Il est fait remarquer, que la présence de la secrétaire de Mairie serait bienvenue afin de pouvoir répondre aux questions soulevées lors de la présentation du Budget (qui fait suite à une réunion d'orientation budgétaire).

Le maire prends acte et fera en sorte d'assurer la présence de notre secrétaire lors du prochain vote du Budget.

**Vote : Pour à l'unanimité**

- 8- Délibération : Mutualisation – Cuisine centrale :** Approbation du règlement de fonctionnement pour les membres du service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les cuisines satellites des écoles

**Vote : pour à l'unanimité**

- 9- Retour de l'état sur le PLUi de Cobonne (uniquement sur les zonages)**

Le service Urbanisme de la CCVD est venu présenter les premiers retours de l'état sur le dossier PLUi déposé pour avis. M Christian Gencel et T Raillon ont assisté à cette réunion en présence du maire.

Des réunions sont programmées pour travailler les aspects règlementaires et OAP qui serviront de référence à l'instruction des dossiers d'urbanisme lorsque le PLUi sera en vigueur. (Février à Avril).

Une remarque de l'état est faite concernant la superficie du projet de STECAL à Cobonne déclaré dans le PLUi. Cette remarque n'est pas une obligation de revoir la superficie destinée à ce projet. C'est le seul projet véhiculé dans le cadre du PLUi sur Cobonne et nous tenons à la maintenir tel que soumis.

Par ailleurs il a été évoqué une option de déclarer les parcelles (entre la mairie et le hameau) en « Emplacement réservé ». Ceci impliquerait qu'en cas de vente de ces terres, la Mairie devrait soumettre une offre d'achat prioritairement, et utiliser ces terrains à des fins d'aménagement destiné au public.

Une conseillère souhaite savoir si la destination de ces terres pourrait être à usage collectif dans un but agricole ou de maraichage. (Jardins, cultures ...) et rentrer dans le cadre d'un emplacement réservé.

Il est rappelé que ceci est à l'encontre du vote du Conseil Municipal qui ne souhaite pas de consommation de terres agricoles à des fins de construction ou d'urbanisation.

- 10- Informations / Questions diverses :**

**Réunion d'information PNRV le 27/03 à 18h00** avec Suze, Cette réunion d'information est ouverte au public. Elle se tiendra à la salle polyvalente.

**Des devis ont été demandés pour la réfection du ch. Maronne**, de la création d'une évacuation d'eau pluviale et d'un terrain de boule, et de la création d'un puit perdu sous la place du village. Les entreprises Liotard TP, Bouvat TP et Maillet doivent soumettre un devis.

**Formation Premiers Secours :** Le Conseil Municipal est favorable à l'organisation d'une journée de formation aux premiers secours. Un groupe d'une dizaine de personnes est

envisagé. Cette formation sera réalisée par un organisme agréé (SDIS ou Sécurité Civile) et financée par la Commune. Transmettre les candidatures au secrétariat de Mairie

**Afin de permettre des travaux d'élagage** la route de Suze à partir de l'embranchement de la D731 sera fermée 1 journée (date à définir). Les heures de fermetures seront de 09h à 12h00, de 14h00 à 17h30. L'arrêté sera publié dès réception de la date d'intervention.

**Il est proposé de rencontrer les habitants** afin de discuter de la végétalisation du jardin du verger et du Cimetière Maronne. Il est également prévu de finaliser l'aménagement du jardin du verger. **Réunion le 22 mars à 18H00** salle polyvalente suivie d'un repas partagé.

**Le 8 mars : Les randonneurs de Crest** organise un vin chaud au jardin du donjon aux alentours de midi.

**L'amicale Moto Side Drôme Ardèche** fera escale au jardin du Donjon le 27 avril pour un pique-nique.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 22h20.

Le Secrétaire de Séance :

Thierry RAILLON